

Nombre de Membres du Bureau : 18

Séance du 17 novembre 2022

Nombre de Membres présents : 13

L'an deux mille vingt deux et le 17 novembre à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Qui ont pris part à la délibération : 14

Étaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, LAROCHE, POINCLoux, ROUSSEAU

Objet de la délibération :

Coopération LEADER Tourisme accessible : adhésion du groupement de commandes international pour la réalisation d'une vidéo

Excusés : Mme DAUVILLIERS, Messieurs BARJONET, BRISSON, GAURAT, PICAULT

Date de la Convocation :
7 novembre 2022

Pouvoir : Madame DAUVILLIERS Delmira donne pouvoir à M. BERTHELOT Michel

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 045-200079903-20221117-DELIB342022-DE

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Vu le Règlement commun « fonds européens » n°1303/2013, articles 32 à 35 ainsi que le Règlement de Développement Rural RDR3 n°1305/2013, articles 42 à 44,

Vu la thématique LEADER ciblée « Développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux tels que définis dans la stratégie régionale du tourisme durable » et plus particulièrement le plan de développement stratégique du GAL Pithiverais & Gâtinais « Evoluer d'un territoire de passage à une logique de destination en créant du lien entre la Loire à Vélo et l'Île de France » développé à travers les objectifs de ses axes 1 : « Construire un positionnement adapté aux nouvelles contingences du tourisme de demain », 2 : « Renforcer le positionnement marketing de la destination », et 3 : « Coopération : développer des synergies avec les territoires pour conforter la destination », présentés au Bureau du Pays le 27 février 2015,

Vu la convention tripartite Leader entre le GAL Pithiverais & Gâtinais, l'Autorité de Gestion (AG) et l'Organisme Payeur (OP) en date du 10 janvier 2017 et ses avenants,

Considérant le programme d'actions spécifiques au projet de coopération sur le tourisme accessible avec les partenaires portugais et espagnols, dont la réalisation d'une vidéo de 15 mn mettant en avant les besoins spécifiques des touristes handicapés, des exemples de bonnes pratiques adaptées au tourisme accessible dans chacun des territoires partenaires,

Considérant que le coordonnateur du groupement de commandes est le GAL portugais Terras Dentro, les règles des marchés publics auxquelles sont soumises le projet sont celles du Portugal,

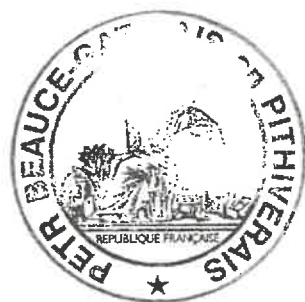
Considérant le projet de cahier des charges et les documents afférents au groupement de commandes,

Entendu l'exposé de la Présidente du PETR,

DECIDE

Article 1 : De valider le projet de groupement de commandes international, tel que précisé dans le document joint, dont le coordonnateur est le GAL Terras Dentro (Portugal).

Article 2 : d'autoriser la Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, à signer tous documents afférents à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23 novembre 2022 et de sa publication le 23 novembre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 045-200079903-20221117-DELIB342022-DE